

vernement avait bel et bien informé la Chambre de son intention de passer à l'étude des mesures qui sont inscrites au *Feuilleton* et que la Chambre devrait étudier d'ici Noël.

Monsieur l'Orateur, il est étonnant d'entendre ces gens blâmer le gouvernement de donner suite exactement à leurs propres propositions. Au fait, lorsque l'idée de l'établissement d'un comité fut lancée, elle le fut par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Lorsqu'il y a eu des réunions des cinq chefs de partis, le chef de l'opposition officielle tenait mordicus à ce qu'un comité soit formé afin d'étudier la question du drapeau, pour présenter ensuite à la Chambre un rapport majoritaire.

Comme on l'a déclaré ce matin, le rapport majoritaire fut de 11 contre 4 sur un total de 15.

Le comité a été établi à la suite des instances formulées par le chef de l'opposition officielle, qui réclamait également la liberté du vote. Le premier ministre a acquiescé à cette dernière demande: vote libre. Libre aux libéraux, et à chacun d'eux, de voter comme bon leur semblait. Libre aux conservateurs de voter comme bon leur semblait également, et libre à qui que ce soit d'entre nous de voter selon sa conscience, et dans l'intérêt de l'unité canadienne véritable.

Monsieur l'Orateur, à ce moment-là, il a aussi été question de limiter le débat sur le drapeau. Le chef de l'opposition officielle s'y est opposé. Il n'a donc pas raison, à mon sens, de déclarer aujourd'hui que qui que ce soit ait empêché un membre de l'opposition officielle d'exprimer ses vues ou celles de ses commettants. Mais à mon sens, jamais le Parlement fédéral n'a été en mesure de constater jusqu'à quel point certains parlementaires portent des œillères qui les empêchent de se rendre à l'évidence et de juger de l'étroitesse d'esprit dont ils font preuve.

Au fait, on ne voit qu'un côté de la médaille, on ne veut pas regarder l'ensemble du Canada. On tente de rapetisser au niveau de son comté, au niveau de ses ambitions personnelles, une question aussi importante que celle du choix d'un drapeau canadien véritable, d'un drapeau canadien distinctif.

Monsieur l'Orateur, il y a des gens qui sont durs d'entendement. Il y en a qui attachent plus d'importance au symbole de nos origines qu'à l'existence même de notre nation, bref, à l'avenir de la nation canadienne.

Nous avons raison de dire, et nous ne cesserons jamais de le répéter, que nos grands-parents ou nos aïeux sont des gens pour qui nous devons avoir le plus grand respect, mais il n'est pas un député en cette enceinte, y compris le chef de l'opposition, qui oserait endosser les vêtements ou chausser les bottines de ses aïeux ou de ses ancêtres de 100 ou 150 ans, parce que nous devons nous

rendre à l'évidence qu'il y a autre chose à faire, présentement, que de rapetisser la question du choix d'un drapeau national au niveau nettement et purement politique.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que le chef de l'opposition officielle ne s'est pas rehaussé dans l'opinion publique lorsqu'il a déclaré, en cette enceinte, que les membres du Ralliement créditiste étaient dans les bras des libéraux. Le chef de l'opposition sait qu'il fait erreur et qu'il induit l'ensemble des députés en erreur. Et je signale immédiatement à la Chambre qu'une proposition a été faite, il n'y a pas plus que deux jours, non pas par un des membres du Ralliement créditiste, mais bien par le chef adjoint du parti conservateur, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer).

Comme en fait foi la page 11153 des Débats, voici ce qu'il déclarait:

Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Depuis des semaines et même des mois, la Chambre des communes est témoin d'un débat sans précédent qui a pour résultat de paralyser totalement ses travaux et de la transformer en une société oratoire où il devient impossible de prendre quelque décision que ce soit. Or, si le principe de la liberté de parole doit être respecté, il ne faut pas faire en sorte que la Chambre soit frustrée dans son devoir principal, soit celui de décider.

Monsieur l'Orateur, c'est ce que nous voulons faire, à ce stade-ci.

Et je continue:

C'est pourquoi j'estime que depuis le début du débat sur le drapeau, toute la gamme des opinions a été entendue...

Incluant la gamme des opinions de son parti.

...et que son prolongement au delà de ce qu'il a duré ne pourrait être que préjudiciable aux droits du Parlement et aux «intérêts supérieurs» du pays.

En conséquence, je crois de mon devoir de poser la question de privilège et d'inviter le premier ministre...

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, «inviter le premier ministre».

...ou un de ses ministres, à donner avis qu'il se servira de l'article 33 du Règlement, pour que cette question soit résolue sans autre délai, et cela par l'application de la règle de clôture.

Application que nous réclamons, parce qu'il n'y a pas moyen de rien faire entendre ou de rien faire comprendre au chef de l'opposition officielle.

Le très honorable chef de l'opposition est-il prêt à dire que son collègue de Trois-Rivières est dans les bras des libéraux? Est-il prêt à répéter que ses collègues de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau), de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Paul) sont dans les bras des libéraux, ou qu'ils sont des gens pour qui les libéraux ont eu des paroles douces lors des dernières élections nationales; que ce sont des gens qui ont été vantés par les candidats libéraux dans leur